
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 21 mai 2024 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette
Madame Cheryl Sage Christensen
Monsieur Roch Carpentier

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Mairesse de la municipalité du Lac-Sainte-Marie
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la -
Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier déclare la séance ouverte à 17 h 50.

2024-CA-036

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 21 mai 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-037

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2024 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 29 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-038

Octroi de financement – 12 500\$ à même le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Dossier 23-092, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 12 500\$ à même le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises au dossier 23-092, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 26 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-039

Octroi de financement – 12 500\$ à même le Programme Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises – Dossier 23-119, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’allouer un montant de 12 500\$ à même le Programme Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises au dossier 23-119, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l’occasion de la rencontre tenue le 26 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-040

Cession de rang sur le FLI – Dossier 23-055, tel que présenté

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’effectuer une cession de rang sur le FLI au dossier 23-055, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l’occasion de la rencontre tenue le 26 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-041

Octroi de financement –15 000\$ à même le Fonds Émergence – Dossier 24-025, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’allouer un montant de 15 000\$ à même le fonds Émergence au dossier 24-025, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l’occasion de la rencontre tenue le 26 avril 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-042

Clôture de la séance

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.